

Site historique de La Grave L'évolution continue

Jean-Claude Gauthier

Number 146, Fall 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/78949ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauthier, J.-C. (2015). Site historique de La Grave : l'évolution continue. *Continuité*, (146), 10–13.



SITE HISTORIQUE DE LA GRAVE L'ÉVOLUTION CONTINUE



Photo : Jean-Claude Gauthier

Déjà plus de 20 ans que le secteur patrimonial de La Grave, aux Îles-de-la-Madeleine, a adopté le plan qui guide son développement.

L'heure du bilan et du renouvellement a sonné.

par Jean-Claude Gauthier

Situé à l'extrémité sud de l'île du Havre-Aubert, aux Îles-de-la-Madeleine, le secteur de La Grave est le plus ancien site de pêche de l'archipel. Lieu de navigation, de cabotage, de petite pêche, de commerce et de transformation du poisson jusqu'en 1965, La Grave est aujourd'hui un attrait récréotouristique achalandé. Résidences, auberges, restaurants,

galeries d'art, ateliers d'artiste, boutiques et bars voisinent avec l'Aquarium des Îles et le Musée de la mer.

La vocation actuelle n'a pourtant rien sacrifié des éléments caractéristiques de l'ensemble de bâtiments que le ministère des Affaires culturelles a classé site patrimonial en septembre 1983. Ce qui n'est pas étranger à une planification et un suivi rigoureux. Avant la fusion municipale, la Municipa-

lité de L'Île-du-Havre-Aubert avait en effet adopté, en 1994, un premier plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour guider la reconstruction de ce territoire d'intérêt, ciblé par le schéma de développement et d'aménagement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. C'est à partir du plan d'assurance de l'Underwriter's Survey Bureau de 1950, d'une photographie aérienne de 1963, de la carte urbaine de 1988 et d'un plan de levée du ministère des Transports de 1991 que le PIIA a été élaboré.

Tout en longueur (575 mètres), le site de La Grave compte 83 lots, parfois très étroits (7,6 mètres) ou entassés les uns devant les autres. Le site a longtemps été une escale pour

les navigateurs et a constitué le point d'arrivée de la plupart des familles acadiennes après la déportation de 1755. Durant les années d'effervescence, entre 1865 et 1965, à l'époque où Havre-Aubert était le chef-lieu des Îles-de-la-Madeleine, on y trouvait commerces, entrepôts, usines de transformation, magasins, restaurants, résidences, hangars, salines, latrines ainsi qu'une coopérative de pêcheurs, une boucanerie, une banque, une forge, une auberge, un hôtel abritant le bureau des douanes, le bureau de poste et la centrale téléphonique. Le site comptait également plusieurs petits quais appartenant aux marchands de poisson, le quai de la Coopérative de pêcheurs (aujourd'hui utilisé par la marina Les Plaisanciers du Havre), ainsi qu'un quai en eau profonde qui assurait le lien des Îles avec les provinces maritimes.

Parmi ces bâtiments, le PIIA en désigne 14, dits d'origine ou témoins, qui permettent de retracer et de raconter *in situ* l'histoire de l'endroit. Trois d'entre eux datent de la fin du XIX^e siècle. Les 11 autres ont été construits avant 1950. Ensemble, ils assurent la valeur patrimoniale du site, tant par leur aspect que par leur histoire.

DENSIFIER DANS LE RESPECT

L'un des objectifs du PIIA est la conservation et la remise en l'état de ces bâtiments, conformément à la période historique dont ils témoignent. Le PIIA vise également à préserver le cadre architectural emblématique que constituent la trame urbaine et les éléments caractéristiques du site. De première importance, ceux-ci ont duré assez longtemps pour



Photo: Jean-Claude Gauthier

marquer le paysage madelinot et susciter un fort sentiment d'appartenance chez les insulaires.

Pour atteindre ces objectifs, le PIIA définit des critères. Des critères d'implantation d'abord, qui portent sur le nombre de bâtiments par lot, la superficie maximale construite sur un même lot, l'implantation d'un bâtiment disparu par rapport au niveau de la marée haute et la modification des implantations. Un bâtiment nouveau peut s'implanter sur un emplacement vacant occupé autrefois, mais un lot n'ayant jamais comporté de bâtiment doit demeurer inoccupé. Ainsi, certains

lots ne peuvent recevoir aucune construction, alors que d'autres peuvent en accueillir plusieurs. Les critères d'architecture et d'apparence des nouveaux bâtiments touchent la volumétrie, la forme des toits, l'assise au sol, les structures secondaires et amovibles, les ouvertures ainsi que les matériaux et les couleurs de revêtement. Le PIIA couvre aussi l'aména-



Source: Musée de la mer

gement extérieur (affichage, éclairage, mobilier, plantations et traitement du sol, travaux de protection contre l'érosion ou la submersion, clôtures) et les vestiges archéologiques.

Après 20 ans de ce développement planifié – et grâce au dynamisme des intervenants et à leur respect du milieu –, toutes les constructions existantes ont été restaurées ou habilement

En 1975, il restait quelques bâtiments sur La Grave. Le site s'est beaucoup densifié depuis, comme en témoigne la photo du haut.



Autre point de vue sur le site en 1976 et aujourd'hui

Source : Jean-Claude Gauthier



Photo : Jean-Claude Gauthier

modifiées. Les changements se limitaient parfois à l'affichage ou aux matériaux de revêtement extérieur, mais certaines constructions ont été carrément déplacées afin de respecter l'implantation historique. Celles dont l'architecture ne cadrerait pas avec le caractère du site ont été démolies, alors que d'autres ont fait l'objet d'une reconstitution basée sur des documents d'époque.

Un bilan pas banal dans un contexte où les terrains et les bâtiments appartiennent à des propriétaires privés ou à des organismes à but non lucratif ! La clé ? Le soutien accordé.

Pour assurer une certaine homogénéité et une qualité patrimoniale des interventions et mieux contrôler l'ensemble du site, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine offre les conseils techniques d'un professionnel aux propriétaires désireux de construire ou de rénover. Pour les travaux de restauration, les propriétaires profitent d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications, gérée par la Municipalité. La Municipalité a également exécuté plusieurs travaux d'aménagement et installé des panneaux d'interprétation des bâtiments et lieux les plus représentatifs, comme la maison Savage, la Coopérative des pêcheurs de Havre-Aubert, une saline, les fumoirs à hareng, l'Aquarium des Îles, les principaux quais, ainsi que des principales activités liées à la pêche. De même, des travaux importants – réfection du réseau d'aqueduc et d'égout, remplacement des appareils d'éclairage de rue et construction d'une promenade piétonnière, entre autres – ont amélioré les infrastructures. Finalement, le printemps dernier, on a enfoui le réseau d'électricité et installé de nouveaux appareils d'éclairage général sur le site historique classé. Résultat : La Grave a retrouvé son caractère antérieur à la venue de l'électricité en 1954.

Le PIIA est donc une réussite. Certes, des constructions récentes plus colorées et l'ajout d'éléments contemporains auraient permis au visiteur de mieux distinguer les bâtiments témoins des constructions neuves. Mais force est de reconnaître que le site correspond à la vision de ses propriétaires et occupants.

À L'HORIZON

Le développement de La Grave est loin d'être terminé. À l'adoption du PIIA en 1994, le site historique comprenait 35 bâtiments. Aujourd'hui, il en comporte 52, sur une possibilité de 83. La densité d'occupation peut donc être encore augmentée de 60%. Construire 31 nouveaux bâtiments reconstituera la densité architecturale d'autrefois. Le caractère unique et la signature particulière du paysage maritime de La Grave pourront ainsi pleinement renaître.

Or, certains défis à relever dans les prochaines années se rattachent directement à cet objectif principal du PIIA de retrouver la très haute densité d'occupation caractéristique de la période de référence historique. Des bâtiments aussi rapprochés les uns des autres occasionnent des difficultés. Aucun espace de stationnement n'étant aménagé, il est permis de se garer en bordure de la route, dans les espaces vacants, devant les bâtiments et sur les terrains vides. En conséquence, piétons et automobiles occupent la totalité du site historique, avec tous les risques d'encombrement, d'endommagement et surtout d'accidents que cela comporte. De plus, ces bâtiments entièrement construits en bois, dont les marges de recul sont inférieures aux marges minimales réglementaires, posent des problèmes de sécurité incendie. En 2013, le PIIA a connu une première révision. Le comité du site historique, les occupants des lieux et le ministère responsable y ont apporté quelques modifications pour tenir compte des particularités de chacun des lots et bâtiments et de nouvelles réalités, comme

la menace accrue d'érosion du sol, le site étant pratiquement au niveau de la mer. Désormais, il est possible de modifier légèrement une superficie d'implantation, et il faut ériger les nouveaux bâtiments sur pilotis. La gamme des couleurs permises a aussi été élargie. La preuve qu'un tel outil possède assez de souplesse pour être perfectionné avec l'usage.

Jean-Claude Gauthier est architecte. Il a élaboré le PIIA de La Grave et a participé à la majorité des interventions sur le site historique.



Au printemps dernier, on a enfoui le réseau électrique de La Grave.
Photo: Jean-Claude Gauthier

Michel Gilbert
Ébéniste-restaureur
Mobilier et objets d'art anciens

Armoire en pin fin XVIII^e d'esprit Louis XIII
Multiples panneaux soulevés, pentures à gonds,
Piètement «bracket foot» d'inspiration anglaise
Restauration de la finition à partir des traces de la couleur d'origine
Vieillessement et patine pour compléter la lecture historique de l'armoire
Collection privée, Québec

1 888 515-5128 • doucine@globetrotter.net
www.michelgilbertebeniste.com

OCULUS
RÉVISION

Révision linguistique
Rédaction
Correction d'épreuves

Conjuguer patrimoine et français

www.oculusrevision.com • T 418 999-2404